

Tremplin UMJ 2017

Union des Musiciens de Jazz

Les Frigos

Samedi 22 avril 2017



ORGANISATION ET RENSEIGNEMENTS



Union des Musiciens de Jazz (UMJ)

19, rue des Frigos 75013 Paris
Escalier B, 2ème étage.
lesstudios@umj-asso.com /
contact@umj-asso.com

Contact Tremplin :

Baptiste Thiolon
tremplinumj@gmail.com

Inscriptions jusqu'au 3 mars 2017

L'UMJ est une association de musiciens du secteur jazz et musiques improvisées. Depuis sa fondation en 1992, environ 1.500 musiciens ont manifesté leur adhésion !

L'UMJ mène une action en faveur de la création et de la diffusion de la musique jazz, notamment en proposant des studios de répétition de qualité, dédiés au jazz, et accueillant de nombreux big bands.

Les studios de l'UMJ sont également utilisés pour des enregistrements, des master-class, des présentations d'orchestres. Ils sont aussi un lieu de rencontres, d'échanges, de mutualisation et de compagnonnage à l'intention des musiciens et des artistes en général.

Par son existence et par ses actions dans l'intérêt général, l'UMJ contribue activement à la fédération des musiciens et de l'ensemble des acteurs jazz.

Tremplin UMJ 2017

Union des Musiciens de Jazz

Les Frigos

Le tremplin UMJ vise à promouvoir et soutenir un groupe émergent de la scène jazz française.

Inscrivez-vous dès à présent.

Inscriptions jusqu'au
3 mars 2017

INSCRIPTIONS

Les groupes candidats au tremplin devront nous faire parvenir :

- **La fiche d'inscription ci-jointe**
- **Trois titres au format mp3 (*)**

- (*)
- Les trois titres devront comprendre au minimum une composition originale du groupe.
 - Merci de nous communiquer prioritairement un lien vers un site internet permettant l'écoute des titres (soundcloud, bandcamp, etc.).

LAUREAT

Le groupe Lauréat sera déterminé par délibération du jury et se verra attribuer :

- **Un chèque de 500€**
- **Une semaine de résidence dans les studios de l'UMJ au mois d'Août 2017**
- **Un forfait de vingt heures de répétitions offertes dans les studios de l'UMJ**

- *L'UMJ soutiendra la promotion du groupe gagnant en lui faisant bénéficier de son réseau (artistes, clubs partenaires, etc.).*
- *Les groupes finalistes se verront offrir chacun 6 heures de répétition.*

REGLEMENT

Article 1 - L'Union des Musiciens de Jazz organise le 22 avril 2017 le 2e tremplin jazz de l'UMJ. Il a pour but le soutien aux artistes de jazz émergents dans le cadre de l'UMJ (Union des Musiciens de Jazz).

Article 2 - Le comité de sélection, après écoute, proposera 4 groupes pour concourir. Les groupes retenus seront affichés sur le site www.umj-asso.com le 25 mars 2017 et prévenus par e-mail. Le tremplin se déroulera le 22 avril 2017, dans les locaux de l'UMJ, de 14h à 19h30. Si un groupe venait à se désister, le groupe arrivant immédiatement après dans le classement du comité serait sélectionné au tremplin.

Article 3 - L'inscription est gratuite. Le tremplin est ouvert aux groupes de 2 à 8 musiciens maximum. L'esthétique musicale ne constitue pas un critère en tant que tel pour la sélection des groupes. Toutes les « formes de jazz » sont donc concernées (des origines aux créations contemporaines).

Article 4 - Les groupes ne doivent pas être en contrat ou ne doivent pas avoir pris d'engagement avec une maison de disque ou un label dans les 6 mois précédents le tremplin.

Article 5 - Le temps de passage de chaque groupe est fixé à 30 minutes (installation et line check compris).

Article 6 - Le Lauréat du tremplin se verra attribuer (i) une semaine de résidence dans les studios de l'UMJ au mois d'Août 2017 (7 jours du lundi au

dimanche) (ii) un forfait de vingt heures de répétitions, offertes dans les studios de l'UMJ dans l'année suivant le tremplin (iii) un chèque de 500€. Les répétitions dans les locaux de l'UMJ sont soumises au règlement de l'Association.

Article 7 - Les groupes devront envoyer par courrier ou à l'adresse e-mail tremplinumj@gmail.com, le 3 mars 2017 au plus tard : le formulaire d'inscription ci-joint / 3 titres au format mp3 de bonne qualité.

Article 8 - Le jury sera composé de professionnels du monde du jazz (musiciens, programmeurs, journalistes...) et d'amateurs.

Article 9 - Les musiciens doivent apporter leurs propres instruments sous leur responsabilité. L'organisateur mettra à disposition un piano (1/4), une batterie, des amplis guitare et basse.

Article 10 - Les éventuels frais de déplacement et d'hébergement restent à la charge du groupe.

Article 11 - La participation au tremplin est liée à l'acceptation du présent règlement. Les fichiers audio transmis seront exclusivement utilisés pour la présélection des groupes. En aucun cas ces fichiers feront l'objet de diffusion et d'exploitation sans l'accord écrit des groupes concernés.

Article 12 - Ne peuvent participer au tremplin UMJ les groupes lauréats d'une des éditions précédentes du tremplin.

Tremplin UMJ 2017

Formulaire d'inscription

A nous retourner avant le 3 mars 2017:

Prioritairement par mail à :

tremplinumj@gmail.com

Ou par courrier à :

Union des Musiciens de Jazz (UMJ)

19, rue des Frigos 75013 Paris

Escalier B, 2ème étage.

Nom du groupe / projet :

Style musical / influences :

.....
.....

Liste des musiciens

Nom

Instrument

1

2

3

4

5

6

7

8

Personne à contacter (nom, e-mail, téléphone portable)

.....
.....

Titres choisis (dont au minimum une composition du groupe)

Titre

Compositeur

1

2

3

Lien vers le site internet (sauf si envoi des titres par e-mail ou courrier)

.....

Fiche technique

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....